RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT 74 - HAUTE-SAVOIE

4

Reçu en préfecture le 21/02/2023 REGISTRE DES DÉLIBÉRA 774 21740 1074-20230220-03_2023-DE

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

10 • en exercice 6

 présents 7 votants

absents

0 exclus

De la commune de DROISY

Séance du 20 février 2023

à 20 heures 30

Date de convocation : 16 février 2023

Date d'affichage:

16 février 2023

Objet N° 03/2023

demande de subvention auprès de la Région pour la création d'un parking au titre du bonus ruralité 2023.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR,Jérémy BERNARDI,Pierre-Alain REY,Cyril CHATANAY

Pouvoirs donnés: Pierre-Alain REY à Nicolas FORESTIER

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

- M. Le maire informe de la mise en place d'un bonus régional ruralité qui s'adresse à l'ensemble des communes d'Auvergne Rhône-alpes de moins de 2 000 habitants.
- La Région interviendra selon les modalités suivantes: subventions régionales pouvant aller jusqu'à 40% d'une dépense subventionnable plafonnée à 150 000 € HT.
- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avant projet concernant l'acquisition du terrain foncier sur la parcelle A 1294, concernée par un emplacement réservé n°44 sur le PLUI de la commune et de la parcelle A 1826 ainsi que des travaux d'aménagement du futur parking pour une dépense HT de 107 717.00 €

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit:

107 717,00 € Investissement HT 43 087,00 € Subvention Région 40% 43 087,00 € Subvention DETR/DSIL 21 543,00 € Autofinancement communal

॥ propose de solliciter une subvention au titre du bonus ruralité et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

- **Vu** les pièces du dossier de demande d'aide financière auprès de la

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID: 074-217401074-20230220-03 2023-DE

Région

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- ADOPTE l'opération de création d'un parking et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel;
- S'ENGAGE à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- S'ENGAGE à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **PRÉCISE** que les travaux seront imputés qur le budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance:

Fait à DROISY, le 21 février 2023.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/02/2023

Et de sa publication le : 21/02/2023

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 21/02/2023

Le maire,

Jean-Paul FORESTIER